



MOUSSAC INFO

N° 42 - Juin 2015

Le mot de Mme le Maire

Depuis quelque temps, la presse n'a d'yeux ou presque, que pour Moussac !

En avril, elle relatait une réalité malheureuse.

En effet, plusieurs Moussacois étaient «coupés du monde car plus de tonalité» depuis février.

Suite à ma rencontre avec « le Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange », quelques Moussacois ont pu être de nouveau raccordés au réseau mais d'autres habitants sont encore en attente de raccordement. Il semblerait que le dysfonctionnement soit identifié : 300m de câbles sont à remplacer. Le problème, c'est qu'Orange nous affirme rencontrer des difficultés dans le réapprovisionnement de ces câbles. Nous restons extrêmement vigilants quant à leur réactivité.

En mai, la Justice a annulé notre projet d'extension du cimetière malgré sa validation par les services compétents de l'Etat. Le besoin d'extension de notre cimetière étant une nécessité, nous allons relancer ce dossier.

Et dans les nouvelles désagréables, nous subissons effectivement pour l'exercice en cours, une baisse de 10% de la dotation budgétaire de l'Etat. Baisse qui sera reconductible sur les 2 prochains exercices budgétaires.

2015 est une année de fusion. Prochainement notre communauté de communes du Montmorillonais devra fusionner avec la ou les communautés de communes qui la jouxte afin de créer un territoire cohérent et suffisamment important.

Le même processus, mais sans obligation, est en marche concernant le regroupement de petites communes qui auraient un projet commun pouvant donner naissance à une « Commune Nouvelle ». Sur notre territoire, le projet est prématuré mais des réflexions sont en cours.

Après plusieurs années de bons et loyaux services, nous avons mis au repos notre tracteur qui nous faisait régulièrement défaut par ses pannes à répétition. Plus efficace, plus rapide, plus facile de manipulation, nous avons investi dans un tracteur vert flamboyant neuf.

Les négociations, avec la CCI et les douanes, sont toujours d'actualité pour une reprise de notre multiservice. Un repreneur potentiel est invité à présenter son projet lors de notre prochain conseil municipal.

Ce ne sont plus des projets mais bien une réalité, notre salle polyvalente est en cours de métamorphose et les travaux d'enfouissement des réseaux sont en chantier. Espérons que rien ne viendra entraver la bonne marche de ces opérations.

Je ne peux conclure sans avoir une pensée particulière pour Pierre VILLESSOT qui nous a quittés le 10 mai dernier et, pour Hélène, son épouse. Pierre était, notamment, le premier acteur de MOUSSAC Info en nous faisant part de ses actions très souvent orientées vers « un mieux vivre ensemble ».

Mme le Maire
Sylviane SOUBRY

BUDGET 2014 - BILAN

BUDGET 2015

Budget communal - Bilan 2014

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2014	402 735.90
Dépenses 2014	346 007.98
Résultat de l'exercice 2014	56 727.92
Résultat cumulé à affecter	56 727.92

INVESTISSEMENT	
Résultat de clôture 2013	171 499.15
Recettes 2014	131 702.00
Dépenses 2014	222 649.52
Résultat de l'exercice 2014	-90 947.52
Résultat cumulé à affecter	80 551.63
Dépenses engagées non mandatées	435 210.14
Recettes certaines à percevoir	404 916.56

Budget photovoltaïque - Bilan 2014

Les résultats cumulés du fonctionnement et des investissements ont été reportés sur l'exercice 2015, en recettes de fonctionnement soit 116.08€ et, en dépenses d'investissement soit 919.92€.

Budget assainissement - Bilan 2014

Les résultats cumulés du fonctionnement et des investissements ont été reportés sur, en recettes et dépenses d'investissement soit 3 861.24€ et 5 351.15€.

Taux d'imposition des taxes locales

Il a été décidé de maintenir les taux appliqués en 2014 sauf pour la taxe foncière (bâti) soit :

Taxe d'habitation : 12,00 %

Le produit correspondant attendu est de 66 756,00 €.

Le taux moyen communal au niveau départemental est de 27,62 %.

Taxe foncière (bâti) : 14,00 % au lieu de 13,75 % en 2014.

Le produit correspondant attendu est de 49 574,00 €.

Le taux moyen communal au niveau départemental est de 21,80 %.

Taxe foncière (non bâti) : 37,95 %

Le produit correspondant attendu est de 23 740,00 €.

Le taux moyen communal au niveau départemental : 41,98 %.

Budget photovoltaïque - 2015

Le budget 2015 est en équilibre :

- En fonctionnement à 9 589.48€,
- En investissement à 5 199.09€.

Budget assainissement - 2015

Le budget 2015 est en équilibre :

- En fonctionnement à 25 872.69€,
- En investissement à 18 432.09€.

Budget communal - 2015

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	132 850.00	Produits/services/ventes	19 700.00
Charges de personnel et frais assimilés	194 010.00	Impôts et taxes	157 072.00
Autres charges de gestion courante	39 783.42	Dotations/Subventions	162 413.00
Charges financières	14 000.00	Autres produits de gestion	49 000.00
Charges exceptionnelles	1 000.00	Produits financiers	7 737.84
Dotations semi-budgétaires	50.00	Produits exceptionnels	1 612.00
Virement à la section investissement	15 841.42		
TOTAL	397 534.84	TOTAL	397 534.84

INVESTISSEMENT					
NATURE	DÉPENSES	RECETTES			
		Subvention	Emprunt	Autres financements	
				Retour TVA	Autofinancement
Emprunts	33 249.98			7 017.00	160 833.37 dont les excédents reportés de 2014 : ► Investissement : 80 551.63 ► Fonctionnement : 56 727.92 et ► Autofinancement autre : 15 841.42 7 712.40
Travaux camping	2 696.85				
Travaux bâtiments	904.29				
Travaux de voirie	30 433.65				
Achat de matériel	63 800.26				
Réserve foncière	11 648.55				
Enfouissement réseaux	134 384.72	43 507.07			
Aménagements multiservices	25 000.00	121 202.07			
Salle polyvalente	288 259.13	117 014.08	170 000.00		
Cimetière	67 196.16	38 000.00			
<i>Sous total</i>	657 573.59	319 723.22	170 000.00		167 850.37
TOTAL <i>Dont reports</i>	657 573.59 <i>432 210.14</i>				657 573.59 <i>404 916.56</i>

TRAVAUX

Agrandissement et rénovation de la salle polyvalente



Les travaux ont débuté le 30 avril 2015. Ils sont programmés jusqu'à fin novembre, en principe.

Enfouissement des réseaux

Les travaux ont commencé le 13 mai 2015. Ils sont programmés jusqu'à fin septembre, en principe.

Lieux concernés (tout ou partie)

Rues de la Cordeau, de l'Embarcadère, Mérovingienne, Impasses des Feux Follets et des Sureaux, Places de la mairie et de l'église.

Investissement



Un tracteur, presque neuf (370 heures d'utilisation), remplace l'actuel qui est atteint par la limite d'âge : 23 ans et plus de 12500 heures de travail.

TOURISME

Embellissement de la commune

Il est décidé :

- De mettre en place un arrosage automatique des fleurs situées sur le pont. En effet, l'arrosage habituel est consommateur de temps et présente quelques problèmes de sécurité en liaison avec la circulation,
- De revitaliser le paillage des massifs existants,
- De procéder à la commande de boîtiers électriques à positionner dans les arbres autour des 2 places. Ces boîtiers réglementaires et recommandés par Sorégies serviront à alimenter les « boules décoratives » de Noël.

Par ailleurs, suite aux réflexions engagées à l'issue de la visite des installations par l'office départemental du tourisme dans le cadre des villages fleuris, nous envisageons de supprimer les bacs à fleurs situés autour des arbres de la place de la mairie.

Ils pourraient être remplacés par une structure florale plus innovante.

Site du moulin Chauvet

Tarifs des mobil-homes

Les tarifs 2014 sont reconduits pour 2015. A partir d'un tableau comparatif des prix pratiqués dans les structures environnantes, une réflexion est amorcée concernant les tarifs 2016.

Eclairage

Il est décidé d'éclairer l'entrée et les cheminements menant à certaines parties du camping. Le terrain de pétanque pourrait être éclairé au moyen d'une minuterie.

Les animations estivales

Le calendrier des animations est en cours d'élaboration. La préparation des repas « moules/frites » pourrait être confiée à un restaurant du terroir.

Projet « Val de Vienne Sensation »

Il concerne les communes de Millac, le Vigeant, Queaux, Moussac, l'Isle-Jourdain et Availles-Limouzine.

Il s'agit d'un projet de création d'un pôle touristique avec :

- Un aménagement de la vallée de la Vienne et création de sentiers qui longent la Vienne (sentiers, parkings, sanitaires, voiries et réseaux),
- Une structuration de l'hébergement touristique,
- Une valorisation des activités loisirs et culturelles existantes,
- Une valorisation du patrimoine,
- Une création de nouvelles activités de loisirs.

Ce projet serait porté à la connaissance du public par un plan de « communication multimédias ».

Pour Moussac, il est envisagé de :

- Valoriser le patrimoine et les activités existantes,
- Développer le tourisme vert (sentiers, aménagement paysager, accueil des randonneurs, activités équestres),
- Développer l'hébergement qualitatif.

Développement touristique

Une étude « schéma de développement touristique », à l'initiative de la CCM, a été lancée, par appel d'offres, courant mai. Elle sera réalisée de juillet à décembre dans le but de définir une stratégie touristique sur notre territoire pour la saison 2016.

Il s'agit d'élaborer un diagnostic territorial décrivant :

- Les études déjà réalisées,
- Les liens entre les acteurs et les connectivités,
- Les atouts et les faiblesses des activités existantes, l'hébergement et les commerces..,
- Une stratégie touristique (marketing territorial, marque du territoire..),
- Un plan d'actions sur 5 ans.

Il s'agit de mettre en place un projet collectif et collaboratif.

INFORMATIONS COMMUNALES

Agrandissement du cimetière Jugement du 13 mai 2015

Le Tribunal Administratif de Poitiers, **malgré la validation de notre projet par les services de l'Etat** (Préfecture et 5 autres services), a annulé totalement :

- L'arrêté déclarant d'utilité publique les terrains nécessaires à l'extension,
- L'arrêté déclarant cessibles les terrains nécessaires à la réalisation de l'extension,
- L'ordonnance d'expropriation,

Au seul motif, que l'espace paysager ne constituait pas un aménagement indispensable au fonctionnement du cimetière. De ce fait, l'atteinte portée à la propriété de Mr et M^{me} JACQUES a été jugée excessive eu égard à l'intérêt que présente l'opération.

Les autres espaces ont été, quant à eux, jugés d'utilité publique :

- L'extension stricte du cimetière,
- La nouvelle voie d'accès (prenant naissance en face la médiathèque),
- Le nouveau parking (8 places).

Le juge du T.A n'a pas suivi le sens des conclusions du rapporteur public présentées lors de l'audience du 16 avril, lequel sollicitait du tribunal administratif qu'il annule partiellement les arrêtés désignés ci-avant. C'est-à-dire l'annulation de la seule superficie se rapportant à l'espace paysager.

Il en ressort qu'il est, techniquement, impossible d'amender le contenu d'un arrêté dès lors qu'il est publié !

Quelle suite donnée à ce jugement ?

La commune ne fera pas appel de ce jugement devant la cour administrative de Bordeaux.

Par contre, le besoin d'extension est toujours et, de plus en plus, nécessaire.

De ce fait, la commune va procéder, dans une démarche à déterminer, à une relance de l'acquisition des trois espaces reconnus d'utilité publique.

AUTRES INFORMATIONS

Syndicat « Eaux de Vienne - Siveer »

Il s'articule autour de 3 échelons.

Le comité local (Périmètre de l'ex-SIAEP)

Il est composé des délégués titulaires et des délégués suppléants désignés par les communes pour siéger au comité syndical. Pour notre commune, il y aura un délégué titulaire et un suppléant.

Attributions

- Recensement des besoins locaux et programmation des investissements,
- Proposition du niveau des redevances et des ressources nécessaires pour couvrir les investissements.

Responsable : Guy MORLIERE - 1^{er} adjoint de la commune de l'Isle-Jourdain

Il est l'interlocuteur local des services pour les affaires de son comité local.

Il est le lien entre les maires et délégués des communes et les services du syndicat.

La commune de MOUSSAC fait partie du comité local de l'Isle-Jourdain

Le comité territorial

Il est composé des membres des comités locaux du territoire concerné.

Attributions

- C'est une commission consultative qui se saisit de toutes les questions du Territoire.

Responsable

Maire du Vigeant - Référent territorial.

Il est le relais entre les comités locaux et le Bureau syndical.

Le comité syndical

Il se réunit, en AG, pour voter le budget, les programmes d'investissement et entendre le rapport annuel du bureau sur les affaires syndicales etc...

Contact « Eaux de Vienne – Siveer »

55, rue de Bonneuil-Matours
86000- Poitiers Tél : 05 49 61 16 90
Site : www.eauxdevienne.fr

Contact du centre d'exploitation de Lussac-les-Châteaux

Tél : 05 49 48 30 76/05 49 84 17 26

La fusion des régions en 2016

Echanges entre le Pays Montmorillonnais et les représentants du Conseil Economique Social et Environnement Régional – CESER.

Enjeux transversaux

Quelles finalités ?

- Construire une vision prospective pour installer une identité régionale...

Quel développement soutenable ?

- Développer un projet économique...

Quel aménagement du territoire ?

- Préserver et renforcer l'équilibre des territoires,
- Organiser une offre de transport globale,
- S'inscrire dans une dimension européenne...

Quelles gouvernances ?

- Contrat entre les collectivités, clarifier les compétences,
- Proximité de la Région dans les territoires...

Enjeux thématiques

Economie et emploi

- La façade atlantique, un atout de singularité, d'attractivité du territoire et de développement économique social,
- Développer une offre touristique équilibrée...

Formation et insertion

- Accompagnement social, éducatif et économique des personnes en formation,
- Formation et accompagnement vers l'emploi...

Environnement

- Des enjeux climatiques liés au littoral et aux eaux terrestres, de gestion et de traitement des déchets...

Territoires cohésion sociale

- Préserver une offre de services de proximité accessibles à tous,
- Soutenir la vie associative...

Espace européen

- Rendre visible et accessible l'action de l'Europe dans la future région et rendre visible la nouvelle Région au niveau européen...

Elaboration d'un schéma de mutualisation au sein de la CCM

Il s'agit de renforcer la coopération non seulement entre la CCM et les communes membres, mais également directement entre les communes.

Ont été déterminées les orientations futures de la mutualisation à mettre en place au sein de la CCM :

➤ Mise à disposition d'agents (personnels administratifs...),

➤ Services ou commandes groupées, achats de matériels en commun...

Chaque commune doit réfléchir sur l'inventaire et la nature des services ou achats pouvant être mutualisés (Fioul, vêtements de travail...).

Les communes nouvelles

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

Créée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la commune est une formule rénovée de regroupement de communes contigües au sein d'une même communauté.

La commune nouvelle est une commune, collectivité territoriale pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes fondatrices-historiques (communes déléguées).

Pourquoi créer une commune nouvelle?

Préparer l'avenir

➤ Répondre à la nécessaire mutualisation des moyens,

➤ Assurer les projets d'investissements et continuer d'offrir des services aux populations.

Renforcer la place de la commune

➤ Disposer d'une influence plus importante au sein d'une communauté,

➤ Dans des ensembles plus vastes, quel sera le poids des petites communes ?

➤ Se regrouper avec la ville centre et créer ou renforcer un centre-bourg en allant au bout de la logique intercommunale.

Création et organisation d'une commune nouvelle

Base essentielle

➤ Le volontariat, l'unanimité et l'élaboration d'une charte fondatrice. Sans accord unanime des conseils municipaux, la consultation de la population de chaque commune est obligatoire.

La charte fondatrice

➤ Elle constitue le socle des principes fondateurs de la commune nouvelle

➤ Elle rappelle le contexte, les habitudes de vie, les coopérations existantes, les enjeux et les perspectives.

➤ Elle permet de formaliser un projet commun de territoire tout en conservant l'identité des communes fondatrices et d'acter la gouvernance et l'organisation particulière de la commune nouvelle.

Conseil municipal en régime transitoire jusqu'aux prochaines élections

➤ La nouvelle commune dispose d'un maire et d'un conseil municipal.

➤ Le CM est composé de l'ensemble des membres des CM des communes fondatrices.

Conseil municipal après élections

Le CM de la commune nouvelle entre dans le droit commun :

➤ Une seule circonscription électorale,

➤ Les maires délégués sont élus par le CM de la commune nouvelle.

Création et organisation d'une commune déléguée

Statut

➤ Les communes historiques deviennent automatiquement des communes déléguées. Elles conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales mais perdent leur statut de collectivités locales.

Institution d'un maire délégué

Les anciens maires sont de droit maires délégués pendant la phase transitoire. Puis, ils sont élus par le CM de la commune nouvelle parmi ses membres. Il remplit les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Il exerce également les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle.

Création d'une annexe de la mairie

- Etablissement des actes de l'état civil,
- Sur option, le CM de la commune nouvelle peut créer un conseil de la commune déléguée.

Le conseil de la commune déléguée

- Composé du maire délégué et de conseillers communaux désignés par le CM parmi ses membres et qui en fixe le nombre,
- Peut recevoir, par délégation, la gestion d'équipements ou services communaux,
- Délibère sur l'implantation et le programme d'équipements de proximité et d'information de la vie locale,
- Est saisi pour avis des projets de décision sur les affaires concernant le territoire,
- Est consulté sur le montant des subventions aux associations, sur tout projet d'aménagement.

Les ressources de la commune déléguée

Chaque année, le CM de la commune nouvelle arrête les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des communes déléguées. Il s'agit des dotations d'investissement, de gestion locale et d'animation locale.

Conséquences sur les biens et contrats

La commune nouvelle se substitue aux anciennes communes pour l'ensemble des biens et services publics qui y sont rattachés ainsi que, pour les délibérations et tous les actes, mais aussi, pour les personnels des anciennes communes.

Aspects financiers et fiscaux de la commune nouvelle

La fiscalité

Elle perçoit, comme les autres communes, la DGF et des dotations de péréquation calculées selon les mêmes conditions.

Taux de fiscalité de la 1^{ère} année

Les taux de 1^{ère} année de chacune des 4 taxes sont fixés à partir des « taux moyens pondérés » par leurs bases de l'année précédente.

Ils peuvent être lissés progressivement entre 2 et 12 ans.

La commune devra probablement réfléchir à cette éventuelle évolution.

Dispositif Trame verte et Trame bleue de la région - TVB

La Trame Verte et Bleue régionale est un programme d'actions concrètes mis à disposition des communes pour agir en faveur de la biodiversité en milieux terrestres (vert) et aquatiques (bleu).

Chaque commune peut s'engager dans des actions, en fonction de leur niveau d'ambition d'où deux niveaux de déclinaison différents.

1^{er} niveau

Il permet aux communes de s'engager dans 4 à 8 actions parmi 10 actions proposées.

2^{ème} niveau

C'est un Plan d'Actions Communales, plus ambitieux, construit sur mesure par la commune.

A partir d'une analyse des potentialités du territoire, les enjeux de la TVB communale seront identifiés.

La commune a décidé de s'engager sur le niveau 1 : le « Pass Communal »

L'aide du Département pour les vacances 2015

Elle permet aux jeunes issus de familles modestes de bénéficier d'un séjour en centre de vacances durant la période estivale. Cette aide n'est attribuable qu'une seule fois par enfant concerné et quel que soit le nombre de séjour.

Public ciblé

- Les enfants de 3 à 16 ans (à la date du séjour) domiciliés dans le département.

Conditions d'attribution

- Quotient familial < ou égal à 450,00€,
- Justificatif CAF,
- 5 jours consécutifs et plus dans un centre de loisirs avec hébergement,
- Plus de 3 jours consécutifs dans un centre de loisirs sans hébergement.

Montant des aides

- Respectivement 60€ ou 27€.

Où s'adresser ?

Directement au centre de vacances choisi.

Le COIN des ASSOCIATIONS et des ANIMATIONS

Les animations des Associations

Le MCK

le MCK, avec l'aide de la Région, du Conseil départemental et du comité départemental de canoë-kayak, a conçu et réalisé un parcours éducatif « éco-canoë » comportant 6 bornes explicatives et un panneau destinés à valoriser le milieu naturel et le patrimoine environnant. Ils seront positionnés en bordure de Vienne entre Thierzat et Queaux.

Le Club du Temps Libre

Les Aînés, et ceux des Clubs voisins ont fait leur sortie de printemps, le 26 mai à Limoges.

Le matin, visite du Musée Four des Casseaux et le tour de la ville « en petit train touristique ».



Puis, après un bon déjeuner à la table des Bénédictins en gare de Limoges, le groupe a visité l'aquarium du Limousin et la distillerie.

Ce fut une bien belle journée

Les animations municipales

Fermeture de la médiathèque du 02 jusqu'au 24 août

Améliorations du site internet

Une nouvelle version du site internet de la commune est en place.

Les améliorations apportées laissent une large place aux activités des associations. N'hésitez pas à utiliser cet espace de communication.

Le site pourrait être complété par un outil « e.territoire ».

Il s'agit d'un moteur de recherche mis à la disposition des communes afin de valoriser le territoire et l'ensemble des animations qui s'y déroulent :

► Valorisation de la commune et de ses atouts, promotion de ses événements et publication de ses annonces économiques.

Cérémonie du 8 mai au monument aux morts



*Le « verre de l'amitié »
offert par la municipalité*

L'agenda des Animations

Juin

- L'association pour les loisirs organise, à 14h00, le samedi 13 juin, à la halle du moulin Chauvet, un concours de belote.
- Le MCK organise, le dimanche 14 juin à partir de 8h00, sa 4^{ème} rando « la folle des fadets » :
 - ◆ Marche de 8, 12, 16 et 20 km,
 - ◆ Trail off de 8, 12, 16 et 20 km,
 - ◆ VTT de 20, 36, 46 et 52 km.
- La médiathèque propose le samedi 20 juin, à partir de 10h00, un « p'tit déj lecture », rencontre, échanges...
- L'ACCA organise son repas annuel, le samedi 20 juin, sur le site du moulin Chauvet.
- L'ASQM organise son repas annuel le dimanche 21 juin sur le site du moulin Chauvet.

Juillet

- La Fête du 14 juillet est organisée et animée par la municipalité et les associations Moussacoises. Les animations et le feu d'artifice se dérouleront sur le site du moulin Chauvet.
- La médiathèque propose, le mercredi 29 juillet, dès 15h30, une animation jeux.

Août

- L'association pour les loisirs organise la fête annuelle de la plage, le dimanche 9 août, sur le site du moulin Chauvet avec au programme :
 - ◆ 8h00 : brocante vide-grenier,
 - ◆ 12h30 : repas champêtre,
 - ◆ 14h00 : concours de belote,
 - ◆ 15h30 : spectacle de majorettes,
 - ◆ 19h30 : barbecue
- Et, pour l'animation : l'accordéon de Robert HELLIER.

Septembre

- La médiathèque propose, les jours et heures de son ouverture, une exposition photos de René BOUZIER, du samedi 12 septembre au samedi 10 octobre.
- La médiathèque et Médi@Moussac organisent le dimanche 13 septembre à 14h30 une « balade contes et autres surprises ».

Avec les beaux jours la Jussie fait son apparition. Je vous propose d'envoyer sa progression le samedi 04 juillet. RDV à 9h00 au camping. Faites passer l'invitation

Faites-nous part de vos suggestions, observations...et critiques.

Mairie de MOUSSAC - Tél : 05 49.48.75.58

Mail : contact@moussac-sur-vienne.fr

Informations à l'initiative du Conseil municipal